

**CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 2008
40^e anniversaire**

Nouveautés cette année

- ❑ Les règles ont beaucoup changé, donc nous vous prions de les lire attentivement.
- ❑ Les photographies **doivent** être présentées en format numérique – **aucun tirage sur papier** ne sera accepté.
- ❑ La catégorie « environnement » a fait l'objet de modifications et porte aussi une nouvelle définition.
- ❑ La catégorie « animaux » est nouvelle, donc veuillez lire la définition méticuleusement.
- ❑ Le nombre total de photos permises par photographe est passé de 7 à 8.
- ❑ Le participant **doit** signer le formulaire d'inscription.
- ❑ Les certificats des gagnants, pour tout le personnel militaire et les employés du MDN, seront envoyés aux commandants respectifs pour une présentation officielle.

Rappels

- ❑ Afin d'améliorer la lisibilité des formulaires d'inscription, le participant doit remplir le fichier PDF fourni à partir de son poste de travail, l'imprimer, le signer et le joindre à sa photo.
- ❑ Le participant doit fournir une adresse de courriel, s'il en a une, afin de permettre au comité de communiquer avec lui.

Quelques conseils utiles

(selon les commentaires de juges des années précédentes)

- ❑ Photographiez selon la catégorie envisagée. Un sujet qui se marie bien avec la catégorie a plus d'impact.
 - ❑ Les chances de gagner un prix ou d'être nommé photographe de l'année augmentent selon le nombre de catégories différentes dans lesquelles vous participez.
 - ❑ Il est préférable de fournir un titre approprié pour chaque photo, plutôt que des titres tels que « Coucher de soleil 1 », « Coucher de soleil 2 » et « Coucher de soleil 3 », qui sont déconseillés.
 - ❑ Soumettre une série de photos qui se rapportent manifestement au même sujet n'augmente pas les chances de recevoir un prix.
-

**CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE 2008
INFORMATION ET RÈGLEMENTS**

BUT

Le concours de photographie du ministère de la Défense nationale vise, d'une part, à encourager la création d'images qui illustrent les multiples facettes de la vie militaire et, d'autre part, à reconnaître les membres de la communauté militaire qui ont atteint un niveau d'excellence en photographie.

PRIX ET RÉCOMPENSES

Prix du sous-ministre de la Défense nationale

Toute catégorie confondue

Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour la photo choisie par le sous-ministre de la Défense nationale qui illustre le mieux les militaires canadiens (catégorie professionnelle ou amateur).

Photographe de l'année – catégorie professionnelle

Prix : argent comptant ou produit

(¹ Transport et hébergement fournis pour assister à la cérémonie d'ouverture de l'exposition des photos gagnantes et au déjeuner.)

Une plaque et un certificat seront remis au participant dont l'ensemble des photos soumises est jugé le meilleur dans la catégorie professionnelle.

(¹ S'applique au participant qui est au Canada au moment de la cérémonie et du déjeuner.)

Photographe de l'année – catégorie amateur

Prix : argent comptant ou produit

(¹Transport et hébergement fournis pour assister à la cérémonie d'ouverture de l'exposition des photos gagnantes et au déjeuner.)

Une plaque et un certificat seront remis au participant dont l'ensemble des photos soumises est jugé le meilleur dans la catégorie amateur.

(¹ S'applique au participant qui est au Canada au moment de la cérémonie et du déjeuner.)

Meilleure photo – catégorie professionnelle

Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour la meilleure photo parmi toutes les premières places dans la catégorie professionnelle.

Meilleure photo – catégorie amateur

Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour la meilleure photo parmi toutes les premières places dans la catégorie amateur.

Prix – catégorie environnement

Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour la meilleure photo inscrite dans la catégorie environnement (catégorie professionnelle ou amateur).

Prix du Choix du public

Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour la photo ayant reçu le plus grand nombre de votes du public parmi toutes les premières, deuxième et troisième places (catégorie professionnelle ou amateur).

Premières, deuxièmes et troisièmes places
Prix : argent comptant ou produit

Un certificat sera remis pour les photos qui ont remporté les premières, deuxièmes et troisièmes places dans chacune des catégories.

Mention honorable

Des certificats seront remis pour les photos ayant reçu une mention honorable.

UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Le participant qui soumet une photo permet l'utilisation de celle-ci, dûment accréditée, dans les circonstances suivantes :

- ❑ Pour parution dans les publications du MDN et des FC, affiches de recrutement, affiches publicitaires et site Web du Concours de photographie du MDN, sites Web des commanditaires et calendrier du MDN consacré à l'environnement;
- ❑ Pour affichage dans le bureau du sous-ministre de la Défense nationale, exposition dans le grand hall du Quartier général de la Défense nationale (QGDN) au 101, promenade Colonel By, et à l'école de photographie (ETGAFC), à Borden, en Ontario;
- ❑ Pour parution dans tout autre matériel de promotion du Concours de photographie du MDN.

CALENDRIER

Le Concours de photographie du MDN a lieu tous les ans. Toutes les photos doivent être soumises avant la date de clôture du concours, soit le **1^{er} octobre 2008**.

ORGANISATEURS ET COMMANDITAIRES

Le concours est organisé par les Services d'imagerie du Chef du renseignement de la Défense et le Directeur général – Services de soutien au personnel et aux familles. Les prix sont fournis par différentes entreprises privées.

ADMISSIBILITÉ

Les personnes suivantes sont admissibles au concours :

- ❑ Les membres des FC de la Force régulière et les membres de leurs familles demeurant à la maison.
- ❑ Les membres des FC de la Force de réserve et les membres de leurs familles demeurant à la maison.
- ❑ Les militaires d'autres pays en détachement ou en service d'échange dans les FC, à l'exception de ceux en formation.
- ❑ Les membres du personnel civil du MDN et les membres de leurs familles demeurant à la maison.
- ❑ Les membres des Cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation du Canada.
- ❑ Les membres retraités des FC.
- ❑ Les membres du personnel des FNP travaillant pour le MDN.

PHOTOS

- ❑ Il est permis de prendre des photos sur une pellicule, toutefois elles doivent être envoyées en format numérique.
- ❑ La manipulation ou l'altération d'image exigeant des techniques de chambre noire autres que celles acceptées dans le domaine, comme le recadrage, la correction des couleurs et le du ton (niveaux, courbes ou surexposition sélective/maquillage) sont interdites dans toute catégorie autre que celles des effets spéciaux.
- ❑ Les photos doivent être l'œuvre originale du participant et ne doivent pas avoir été envoyées à un concours de photographie antérieur du MDN.
- ❑ Les images utilisées dans un montage doivent être les photos originales du participant (ou des participants si le montage est une coproduction).
- ❑ Les photos doivent être prises avec un appareil-photo. Les images saisies à partir d'une vidéo ne sont pas admissibles.
- ❑ Une image ne peut être envoyée qu'une seule fois et dans une catégorie seulement.

Il est expressément interdit aux personnes **directement** associées à l'organisation, à la conduite et aux commanditaires du concours, de même qu'aux juges et aux membres de leurs familles de participer au concours.

CATÉGORIES DU CONCOURS

Le participant choisit l'une des deux catégories principales selon son expérience et sa formation technique en photographie, soit **professionnelle** ou **amateur**. Il doit choisir en toute honnêteté la catégorie qui correspond le mieux à ses habiletés et à son expérience en photographie. Le participant doit respecter les lignes directrices suivantes :

Dans la catégorie **professionnelle**, on retrouve les personnes qui possèdent ou démontrent de grandes habiletés; il s'agit d'experts en la matière dont les habiletés les mènent à l'exercice de la photographie comme carrière ou comme source de revenus. Les personnes qui sont ou ont été employées comme technicien en imagerie dans les FC, ainsi que toute personne qui tire un revenu de ses photos selon des moyens autres que des concours de photographie, sont considérées comme des photographes professionnels et doivent donc s'inscrire dans la catégorie professionnelle.

Dans la catégorie **amateur**, on retrouve les personnes qui pratiquent la photographie comme passe-temps et non par profession.

Le participant peut soumettre des photos dans n'importe laquelle des catégories de sujets suivantes.

- ❑ **Vie militaire** – On classe dans cette catégorie les photos qui illustrent des militaires canadiens (en uniforme) au travail, en service, dans un défilé militaire, en exercice, en instruction, en déploiement, durant des opérations au pays ou à l'étranger et qui utilisent les instruments de travail **ou** des photos qui montrent de l'équipement ou des véhicules militaires canadiens en action, et dont le personnel militaire n'est pas clairement visible.
- ❑ **Vie de famille** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant la vie de famille, d'une perspective militaire ou civile. Les photos doivent montrer des activités importantes et quotidiennes qui façonnent la vie familiale. Dans cet esprit, on montrera des sujets tels qu'un militaire qui part en déploiement ou en mer ou qui en revient, des vacances ou sorties en famille, etc.

- ❑ **Environnement** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant l'environnement. Les sujets typiques sont : la flore, les paysages, la nature, les couchers de soleil, les paysages urbains et marins, la ferme ainsi que des activités militaires visant à protéger et à améliorer l'environnement (comme les initiatives de prévention de la pollution).
- ❑ **Animaux** – On classe dans cette catégorie les photos illustrant entre autres des chiens, chats, oiseaux, reptiles, amphibiens et insectes ainsi que les animaux sauvages, la vie au zoo et les animaux de la ferme ou domestiqués.
- ❑ **Portrait** – On classe dans cette catégorie les photos représentant des personnes ou un groupe de personnes qui posent pour une photo.
- ❑ **Effets spéciaux** – On classe dans cette catégorie les photos réalisées au moyen de filtres spéciaux, de superpositions et de manipulation d'images numériques, des impressions combinées, des montages et des épreuves en noir et blanc colorées à la main. Les montages avec du texte ajouté et les affiches ne sont plus acceptés dans cette catégorie ni dans aucune autre catégorie.

Il est fortement recommandé d'inclure, avec chaque photo de cette catégorie, une **brève description** de la façon dont les effets spéciaux ont été créés. Ainsi, les juges pourront mieux déterminer l'ingéniosité et la complexité du produit et tenir compte de ces facteurs lors de la sélection de la photo gagnante.

- ❑ **Sports** – On classe dans cette catégorie les photos qui illustrent une activité sportive ou les personnes qui y participent **en mettant l'accent sur l'action**.
- ❑ **Sujet libre** – On classe dans cette catégorie les photos qui n'entrent pas dans les catégories précédentes ou celles que le participant a choisi d'inclure dans la présente catégorie. Le participant peut soumettre n'importe quelle photo dans cette catégorie, y compris celle qui se classerait dans les catégories Portrait ou Sports. La décision appartient au participant.

SOMMAIRE DES CATÉGORIES

Professionnelle – Vie militaire	Amateur – Vie militaire
Professionnelle – Vie de famille	Amateur – Vie de famille
Professionnelle – Environnement	Amateur – Environnement
Professionnelle – Animaux	Amateur – Animaux
Professionnelle – Portrait	Amateur – Portrait
Professionnelle – Effets spéciaux	Amateur – Effets spéciaux
Professionnelle – Sports	Amateur – Sports
Professionnelle – Sujet libre	Amateur – Sujet libre

PRÉPARATION DES INSCRIPTIONS

- ❑ Le participant doit remettre sa photo sur un CD ou un DVD. Aucun courriel n'est accepté.
- ❑ Après avoir inscrit un titre et une catégorie sur le formulaire d'inscription, le participant doit intituler chaque image comme suit : attribuer au fichier numérique le même nom que celui inscrit sur le formulaire, et ce, dans le même ordre, en utilisant des numéros de séquence. Par exemple : 1-Mon enfant, 2-Une autre journée à la plage. Si plus d'un participant soumet des images sur le même CD ou DVD, il faut créer des dossiers individuels portant le nom complet de chaque participant dans lesquels chacun dépose ses images.
- ❑ Le participant peut soumettre un maximum de huit (8) images et doit soumettre celles-ci en même temps.
- ❑ Les images en noir et blanc et en couleurs sont acceptées dans toutes les catégories.
- ❑ Les images soumises doivent être du matériel SANS CLASSIFICATION.
- ❑ L'image ne doit comporter aucun nom ou aucune signature.

EXIGENCES RELATIVES AU FORMAT DU FICHIER ET À LA TAILLE DES IMAGES

- ❑ Seules les images en format JPEG sont acceptées.
- ❑ De sorte à préserver la meilleure qualité, le participant doit compresser le fichier le moins possible et avoir recours à la qualité JPEG 12, de préférence.
- ❑ Les images à l'horizontal doivent avoir un maximum de 1 900 pixels de largeur et de 1 200 pixels de hauteur. Les images à la verticale doivent avoir un maximum de 1 900 pixels de hauteur et de 1 200 pixels de largeur.
- ❑ À titre de point de repère, les photos produites par un appareil-photo 3 mégapixels réglé à la résolution maximale répondent aux présentes exigences. Le participant ayant un doute quant au redimensionnement approprié des images n'a qu'à soumettre son fichier original.
- ❑ Toute image qui dépasse les 1 900 sur 1 200 pixels sera redimensionnée de sorte à satisfaire aux critères de visionnement tout en préservant l'intégrité (proportion de la taille) de l'image.

RENONCIATION AU DROIT À L'IMAGE

Lorsqu'une photo choisie à des fins de publication comporte une ou plusieurs personnes, une demande de « renonciation au droit à l'image » peut être nécessaire. Cette renonciation est une entente signée par toute personne figurant dans la photo autorisant le photographe à publier cette photo. Un exemple de formulaire de renonciation au droit à l'image est inclus avec les règlements du concours.

Lorsqu'il prend la photo, le photographe devrait prévoir la nécessité d'une renonciation au droit à l'image et l'obtenir à ce moment, ou avoir suffisamment d'information sur le sujet afin de communiquer avec ce dernier à une date ultérieure, s'il y a lieu. Lorsqu'une renonciation au droit à l'image est nécessaire et ne peut être obtenue, la photo ne sera pas publiée. Dans tous les cas, le comité organisateur du concours communiquera avec le photographe afin d'examiner les exigences relatives à une renonciation au droit à l'image.

INFORMATION SUR L'EXPÉDITION

- ❑ Si un « coordonnateur du concours de photographie » a été nommé dans la section d'imagerie du participant ou au Centre de ressources pour les familles des militaires, le participant devrait lui remettre sa photo de sorte qu'elle puisse être acheminée en bloc aux Services d'imagerie, à Ottawa. Lorsqu'il n'y a pas de coordonnateur désigné, les photos doivent être expédiées directement aux Services d'imagerie (à l'adresse figurant sur le formulaire de participation).
- ❑ Les images doivent être accompagnées d'un formulaire de participation officiel du Concours de photographie du MDN 2008 dûment rempli et **signé**.
- ❑ Les participants qui ont en main un formulaire de renonciation au droit à l'image dûment rempli sont priés de le **joindre** au formulaire de participation ou de le télécopier.
- ❑ Vous pouvez obtenir ces formulaires au bureau du coordonnateur du concours et sur le site suivant : www.aspfc.com/DNDphotocontest.
- ❑ Toutes les photos doivent parvenir aux Services d'imagerie, à Ottawa, au plus tard le **1^{er} octobre 2008**.
- ❑ Aucune image ne sera retournée au participant.

RESPONSABILITÉ EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES

Le MDN n'est pas responsable des images non reçues.

SÉLECTION

Aux fins de sélection, toutes les images seront affichées sur un moniteur ACL couleur de haute qualité, calibré et réglé à une résolution de 1 900 sur 1 200 mégapixels dans une pièce à faible lumière ambiante.

Un jury composé de trois juges fera la sélection des photos gagnantes au début du mois d'octobre.

Les juges ne sont aucunement tenus de décerner une première, deuxième ou troisième place, ou une mention honorable si, selon eux, aucune photo n'est jugée digne de recevoir un tel prix.

Le « **Photographe de l'année – catégorie amateur** » et le « **Photographe de l'année – catégorie professionnelle** » sont déterminés, dans leur catégorie respective, de la façon suivante : chaque photo qui a reçu une première, deuxième ou troisième place, ou une mention honorable, se voit attribuer une cote de 4, 3, 2, et 1 point respectivement. Les participants dont les œuvres ont reçu le total de points le plus élevé reçoivent ce prix.

Les juges choisissent la « **Meilleure photo – catégorie amateur** » et la « **Meilleure photo – catégorie professionnelle** » parmi les photos qui ont remporté la première place.

La décision des juges du concours et du comité est finale.

PUBLICATION DE LA LISTE DES GAGNANTS

La liste des gagnants sera publiée sur le site Web et envoyée par courriel aux participants ayant fourni une adresse de courriel sur leur formulaire de participation, vers la fin d'octobre.

NOMBRES D'INSCRIPTIONS EN 2007

	Amateur	Professionnelle
Vie militaire	65	65
Vie de famille	74	29
Effets spéciaux	40	25
Environnement	245	78
Sujet libre	157	64
Portrait	72	62
Sports	40	32
Total	693	355